

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_087**

**DÉCHETS : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS
DE CITEO**

Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 septembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 2 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 2 septembre 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Alain COUZIN a donné pouvoir à Stéphane JACQUET
Patrick LAVARDE a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Philippe ONILLON a donné pouvoir à Geneviève SIRISER
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 15 juin 2023 est adopté à l'unanimité

DEL2023_087 : DÉCHETS : CANDIDATURE Á L'APPEL Á PROJETS DE CITEO

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'appel à projets de Citeo « Collecte 2023 : mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques »,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2023.

Considérant que Citeo et Adelphe, éco-organismes agréés par l'Etat, mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage et publient un nouvel appel à projets, « Collecte 2023 : mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques », visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale des emballages,
- Mobiliser de façon accrue le citoyen à travers un renforcement des actions de communication initiées au niveau des territoires,
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif (baisse du taux de refus),
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

Considérant que la communauté de commune Seulles Terre et Mer souhaite mettre en place, en 2024-2025, la conteneurisation des déchets issus du tri sélectif (monoflux – hors verre) couplée à une communication spécifique ciblée sur le secteur géré en régie (14 communes).

Considérant que cette opération a pour objectif d'augmenter la qualité du geste de tri sélectif et de réduire le taux de refus de tri en entrée de centre de traitement en augmentation constante depuis 2019 (17.52 %) malgré les efforts déjà produits (22.57 % en 2022).

Considérant que le coût de l'opération est estimé à 625 000 € HT.

Considérant qu'il est proposé de répondre à l'appel à projets de Citeo qui s'engage à financer la dépense à hauteur de 75% (bonification due à la mise en place de la tarification incitative) plafonnée globalement à 600 000 € HT.

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de répondre à cet appel à projets (Leviers B et E).

Considérant qu'en complément de cette démarche, Seulles Terre et Mer répondra aux appels à projets Citeo 2023 hors foyer et déchets abandonnés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à déposer une candidature pour répondre à l'appel à projets de Citeo « Collecte 2023 : mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat afférent avec Citeo/Adelphe et tous documents nécessaires, dans l'hypothèse où la candidature serait acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN